



**Date de la convocation :**  
16 octobre 2026

**Nombres d'administrateurs :**  
13  
**Présents :** 10  
**Absents :** 1  
**Absents représentés :** 2  
**Votants :** 12

**Pour :** 12  
**Contre :** 0  
**Abstention :** 0

**Numéro :**  
2026FG-046

**OBJET :**

**Approbation de la  
convention d'aide  
sociale prévue à  
l'article L.342-3-1 du  
Code de l'action  
sociale et des familles  
et autorisation de  
signature  
Département de  
l'Hérault – EHPAD  
L'Ensolelhada**

**Secrétaire de séance :**  
Delphine CASTINEIRA  
Directrice CCAS

Envoyé en préfecture le 22/10/2026  
Reçu en préfecture le 22/10/2026  
Publié le 23/10/2026  
ID : 034-263400640-20261021-2026FG046-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un octobre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Servian convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil Municipal en Mairie, en session ordinaire sous la présidence de M. Fabrice GARNIER.

**Membres présents :**

Mme Valérie DUPONT, M. Fabrice GARNIER, Mme Danielle LAGRIFFOUL, Mme Carmen PANAFIEU, Mme Géraldine SCRAVAGLIERI, Mme Sylvie VAN DOORN, Mme Gloria CABANEL, Mme Ligia KOWAL, Mme Josselyne ROMIEU, Mme Nicole VIDOT.

**Membres excusés et représentés par pouvoir :** M. BLANC Bernard pouvoir donné à Mme Danielle LAGRIFFOUL, M. FORET Pierre pouvoir donnée à Carmen PANAFIEU.

**Membres absents :** M. FOURNEL Jean-Marie.

**Exposé des motifs :**

**Vu** le Code de l'action sociale et des familles et notamment l'article L.342-3-1 ;

**Vu** le décret n° 2024-1270 du 31 décembre 2024 ;

**Vu** le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) en vigueur entre l'EHPAD l'Ensolelhada, l'Agence Régionale de Santé Occitanie et le Département de l'Hérault ;

**Vu** le projet de convention d'aide sociale proposé par le Département de l'Hérault ;

**Considérant** que l'article L.342-3-1 du Code de l'action sociale et des familles permet aux EHPAD accueillant moins de 50 % de bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement de conclure une convention spécifique avec le Département afin de mettre en œuvre une tarification libre pour les nouveaux résidents non bénéficiaires de l'aide sociale ;

**Considérant** que ce dispositif permet à l'établissement d'adapter sa politique tarifaire tout en maintenant l'accueil des bénéficiaires de l'aide sociale dans des conditions identiques à celles proposées aux autres résidents ;

**Considérant** que cette convention constitue un levier complémentaire de consolidation financière de l'établissement dans un contexte de hausse durable des charges d'exploitation ;

**Considérant** que la convention prendra effet à compter du 1er janvier 2027 et jusqu'au terme du CPOM en cours ;

**Après avoir entendu l'exposé du Président,  
Le conseil d'administration, décide :**

**Article 1 :** D'approuver la convention d'aide sociale prévue à l'article L.342-3-1 du Code de l'action sociale et des familles conclue entre le Département de l'Hérault et l'EHPAD l'Ensolelhada.

**Article 2 :** D'autoriser Monsieur le Président du CCAS à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

**Article 3 :** Dit que les modalités tarifaires applicables aux nouveaux résidents feront l'objet d'une délibération spécifique du Conseil d'administration.

Article 4 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et au Département de l'Hérault.

*Ainsi délibéré à Servian les jour, mois et an désignés ci-dessus.*

*Pour expédition conforme,*

**Le Président du C.C.A.S.**

**Fabrice GARNIER**

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text "CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE" around the perimeter and "SERVIAN" at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a lion and a cross. The signature is a cursive script that extends across the stamp.